



Commune de COMBS LA VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 mai 2021

Délibération n° 09

Date de convocation

07.05.2021

Date d'affichage

11.05.2021

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 29

votants : 35

**Objet : Convention d'adhésion de la commune au Fonds de Solidarité
Logement Départemental (FSL) pour favoriser les aides en faveur des combs-
la-villais**

L'an deux mil vingt et un, le dix-sept mai, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO –
Mme M. GOTIN – M. C. DELPUECH – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. JM.
GUILBOT – Mme LM. LODE-DEMAS – M. D. VIGNEULLE – Mme M.
GEORGET – M. F. BOURDEAU – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT –
M. G. ALAPETITE – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUI par M. C.
GHIS – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. E. ALAMAMY – M. C.
YOUNBI NGAMO – M. J. RANQUE – Mme C. VIVIAN – M. G. PRILLEUX –
Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – M. D. ROUSSAUX – Mme A. MEJIAS –
M. P. PELLOUX.

Absents représentés

M. P. SEDARD par M. G. GEOFFROY – Mme F. SAVY par M. JM. GUILBOT –
M. C. LUTTMANN par M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY par M. C. GHIS – Mme
H. KIRCALI par M. J. SAMINGO – Mme A. ADJELI par M. S. ROUILLIER.

Monsieur Fabrice BOURDEAU a été élu secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

VU la loi n°2004-809 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU l'avis de la commission Prévention, Epanouissement Educatif, Social et Citoyen

CONSIDERANT que la commune souhaite poursuivre son adhésion au FSL afin d'aider les ménages en difficulté à leur accès ou à leur maintien dans le logement dans le parc privé ou social de la commune,

CONSIDERANT qu'il convient donc de reconduire le partenariat de la commune avec le Département de Seine et Marne,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le maire à signer la convention d'adhésion de la commune au Fonds de Solidarité Logement (FSL) ci-annexée avec le Département de Seine et Marne pour l'année 2021.

DIT que le montant de la participation financière de la commune s'élève à 6 590 € soit 0.30 euros par habitant.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année 2021

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 17 mai 2021

Le Maire
Guy GEOFFROY

Signé

Pour : 35

Contre : -

Abstentions : -